

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERCTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Juillet 1873.

Chronique générale.

Voici le texte du projet de loi de M. Ernoul :

Messieurs,

Aux termes de la loi du 26 mai 1849 (art. 2) et du décret du 11 août 1848, les délits d'offense envers l'Assemblée nationale, par voie de publication, ne peuvent être poursuivis qu'après une autorisation préalable donnée par l'Assemblée elle-même.

Ces dispositions sont toujours en vigueur et vous en avez fait application, notamment le 17 février 1872, en autorisant des poursuites contre plusieurs journaux. Nous venons vous proposer de les compléter par une disposition additionnelle.

Quand l'Assemblée s'ajourne à un terme assez éloigné, on ne saurait évidemment songer à la rappeler pour lui demander une autorisation de poursuites : attendre son retour serait, dans bien des cas, compromettre la poursuite et assurer aux auteurs des délits une impunité regrettable.

D'un autre côté, la commission de permanence, réduite actuellement à une simple mission de surveillance, n'a qu'un droit, celui de convoquer l'Assemblée, lorsque la gravité exceptionnelle des circonstances semble l'exiger. Il ne lui appartient pas de se substituer à l'Assemblée et d'autoriser des poursuites.

C'est cette situation qu'a pour but de changer le projet de loi que nous vous présentons.

Il importe plus que jamais de protéger efficacement la représentation nationale contre les attaques dont elle peut être l'objet, et de faire respecter sans faiblesse les droits et l'autorité de l'Assemblée.

Article unique. — « La commission de permanence exercera, pendant les vacances de l'Assemblée nationale, le droit qui est attribué à l'Assemblée elle-même par l'article 2 de la loi du 26 mai 1849. »

De l'aveu de tous, la mesure dont l'adoption a été proposée à l'Assemblée par le gouvernement est des plus utiles. C'est là du moins l'impression générale des cercles politiques. On pense que le projet de loi Ernoul sera adopté à une grande majorité ; cela ne fait de doute pour personne.

Le droit donné à la commission de permanence d'autoriser les poursuites contre les journaux qui se rendront coupables d'insultes et d'attaques contre l'Assemblée rend impossible la campagne de dissolution que se préparaient à faire les radicaux.

MM. Gambetta et autres, certains que les parties les plus saillantes de leurs discours ne pourront être reproduites par les journaux, seront forcés ou d'être plus modérés, ou de renoncer à des tournées dans lesquelles ils ne pourront s'adresser qu'à un nombre restreint d'auditeurs.

La première brigade de la division Bertaut, casernée actuellement à Reuilly, est partie hier pour l'Est. Un bataillon du 94^e s'est mis en route mercredi matin.

La première brigade tiendra garnison dans les villes suivantes :

Le 26^e, à Nancy et à Lunéville.
Le 69^e, à Remiremont et à Saint-Dié.
Le 10^e bataillon de chasseurs, à Epinal.

Les deux autres bataillons du 94^e viennent également de partir ; les autres régiments du 4^e corps suivront.

L'ambassade japonaise, arrivée mardi à Lyon, était attendue avant-hier soir à Paris.

On écrit de Versailles, le 15 juillet, midi :

« Il y a en ce moment près de 80 députés de la majorité absents. On assure que des lettres d'avis viennent de leur être envoyées pour qu'ils soient de retour ici lundi, jour de la discussion de l'interpellation Jules Favre.

« C'est le duc de Broglie qui répondra à M. Jules Favre. Si l'intervention d'un autre ministre devenait nécessaire dans le cours de la discussion, M. Ernoul prendrait la parole. On ne croit pas que M. Thiers assiste à la séance de lundi. »

L'Agence Havas prétend que le départ du Shah de Perse aura lieu décidément aujourd'hui vendredi 18 juillet.

Le Shah a renoncé à visiter Lyon. Il se rendra directement de Mâcon à Genève, où l'on croit qu'il s'arrêtera deux jours. Il s'arrêterait également deux jours à Turin, avant de se remettre en route pour Vienne.

Le journal l'*Emancipation*, l'un des organes les plus violents de la démagogie méridionale, annonce qu'il suspend sa publication, et avoue que c'est le défaut de ressources qui impose cette suspension. Depuis le 24 mai, les radicaux, sur certains points, sont absolument démoralisés.

Un exemple qui prouve que les arrêtés de M. le préfet Ducros laissent encore trop de marge aux enfouisseurs civils :

Un vieillard de 88 ans, le sieur Bergeat (Léonard), pensionnaire de l'hospice de la Charité depuis 47 ans, est décédé avant-hier dans cet hospice.

Le sieur Bergeat avait — cela est notoire — montré toute sa vie des sentiments religieux. Depuis qu'il était à l'hospice de la Charité, il s'était toujours fait remarquer par sa piété. En outre, il avait, avant de mourir, reçu les derniers sacrements.

Il n'en a pas moins été enterré civilement, grâce à l'intervention de son gendre, un sieur Léguier, tourneur en bois, qui appartient à la société de la libre-pensée.

Il y a quelques jours, M^{me} Buffet, femme de l'honorable président de l'Assemblée, est accouchée heureusement d'un fils.

On sait que M. Buffet a une nombreuse famille ; c'est son septième enfant et son sixième fils qui vient de naître. L'avant-dernier enfant est né le 1^{er} janvier 1870, au moment de la formation du ministère qui a porté le nom de cabinet du 2 janvier.

Quelques mois après, l'invasion forçait M^{me} Buffet à quitter le département des Vosges, en emportant avec elle cet enfant, au milieu de difficultés et de dangers sans nombre.

M^{me} Buffet est la sœur de M. Paul Target, député du Calvados et ministre de France à La Haye.

L'Assemblée nationale a reçu de Tarascon les détails suivants au sujet des troubles qui viennent d'avoir lieu dans cette ville :

« Aujourd'hui, dimanche, devaient avoir lieu les élections municipales.

« A six heures, le peuple souverain (côté des radicaux) s'est dirigé vers la mairie. Quelques-uns avaient fait, pendant la nuit, de nombreuses libations, afin de mieux « mourir pour la patrie. »

« Arrivé dans la salle du vote, un citoyen, étonné des mesures intelligentes prises pour éviter le désordre, s'est écrié, en se dirigeant du côté des frères et amis : « Nous ne pouvons voter ! l'urne est remplie de bulletins ! »

« Il était six heures et demie.

« Le maréchal-des-logis de gendarmerie de service prit ce citoyen par la cravate en lui disant : « On n'insulte pas ainsi tout un bureau. »

« Mais toute la radicaux, qui probablement attendait un mot d'ordre, se précipita dans la salle, brisa les barrières destinées à protéger les membres du bureau ; quelques hommes mêmes voulurent enlever l'urne, qui fut pendant quelques minutes attaquée et défendue avec acharnement.

« Les radicaux voulaient l'emporter et probablement la remplir de bulletins pour faire croire à une fraude ; heureusement, quelques braves gens, aidés de gendarmes, soutinrent bravement l'attaque et parvinrent à faire rester l'urne sur le bureau.

« En présence de ces violences, le vote fut suspendu et ajourné ; mais, au préalable, la boîte du scrutin a été ouverte « devant tous, » pour prouver qu'elle ne contenait aucun bulletin de vote.

« Avertis par dépêche, M. le préfet et M. le sous-préfet sont arrivés à deux heures. Dix arrestations ont été faites ; la justice informe.

« J'apprends à l'instant que M. Limbourg, préfet des Bouches-du-Rhône, donnant un de ces exemples de fermeté auxquels il n'a pas toujours habitué les conservateurs, a prescrit la fermeture des deux cercles tarasconnais.

« M. Amphoux, sous-préfet, chargé de l'exécution de l'arrêté préfectoral, a rempli sa mission avec autant d'énergie que de tact. La fermeture des cercles n'a pas souffert la moindre difficulté et, depuis, l'ordre n'a pas été un instant troublé. »

Lundi matin a eu lieu, à la chapelle Saint-Ferdinand le service commémoratif célébré pour le repos de l'âme du duc d'Orléans. L'assistance était nombreuse. Le duc de Nemours, la princesse Blanche, sa fille, le prince et la princesse de Joinville, le duc d'Aumale, la duchesse de Montpensier et l'infante Christine, sa fille, le duc de Chartres et le duc de Penthièvre étaient présents. M. le duc de Chartres était en uniforme.

Nous avons remarqué, en outre, MM. le général de Chabaud-Latour, Arthur de Chabaud-Latour, Target, Savary, duc Decazes, de Mérode, de Bondy, Hébert, ancien ministre, Emile Hébert, marquis de Beauvoir, Barthélemy Saint-Marc Girardin, de l'Espée, Xavier Marmier (de l'Académie française), Adolphe Regnier (de l'Ins-

titut), comte Dumas, Parran, ancien préfet, Lambert, de Cailleux, marquis et marquise de Flers, comtesse de Bondy, M^{me} Vigier, Olivier de Bondy, D^e Blache, Heurteloup, de Kératry, Alexandre, capitaine Morhain, Jouanet, baron et baronne de Busnière, M. et M^{me} de Germonière, etc.

M. le comte de Paris assistait au service qui a été célébré à Dreux samedi dernier.

FÊTE DE NUIT A PARIS.

Le Shah de Perse a été reçu mardi soir à l'Elysée par le maréchal et la marquise de Mac-Mahon. Le palais était brillamment illuminé ; des gardes de Paris faisaient le service d'honneur. L'armée, l'aristocratie, la politique, les lettres et les arts s'empressaient à cette fête.

Nous empruntons quelques détails au *Gaulois* :

« Une musique militaire cachée dans le feuillage joue des airs d'opéra auxquels succède promptement l'hymne persan : c'est le signal de l'entrée du Shah. Il est un peu plus de dix heures.

« Aussitôt arrivée, Sa Majesté, reçue par le duc et la duchesse de Magenta, est conduite à travers les salons jusqu'à un délicieux pavillon en velours rouge dressé à gauche dans le parc. On y a servi une légère collation : fruits, glaces et gâteaux, à laquelle le roi des rois fait honneur, pour ne pas en perdre l'habitude.

« Puis il se lève et se plaçant au centre de la pelouse entourée d'une guirlande de lanternes vénitienes, il regarde le feu d'artifice qui a été très-réussi. L'embrasement final de tout le parc, au moyen d'énormes flammes de Bengale rouges et vertes, a surtout produit un effet prodigieux.

« Le feu d'artifice terminé et la dernière bombe à peine tirée, trois puissants foyers de lumière électrique inondent la pelouse et l'assistance. Un cri d'admiration sort de toutes les poitrines, c'était féerique. Imaginez-vous deux cents femmes couvertes des plus riches parures, épaules nues, en longues traînes de satin, groupées sur la pelouse et sur les marches d'un perron monumental. A leurs pieds, un péle-mêle confus et chatoyant d'uniformes, de broderies, d'aigrettes, de décorations, d'épaulettes.

« Sur le second plan, la foule des frileuses restées dans les salons et se pressant aux fenêtres du rez-de-chaussée et du premier pour contempler le spectacle, et au milieu de tout cela le Shah ruisselant de diamants et de rubis, plus richement paré que jamais, éclairé en plein au milieu de ce décor fantastique par le reflet cru et aveuglant de la lumière électrique. C'était vraiment féerique. »

Le costume du Shah est ainsi décrit par le *Paris-Journal* :

« Le costume du roi de Perse est à raconter. C'était une nouvelle tunique en drap noir, avec des attaches de lieutenant sur les manches. Un large galon d'or fait le tour des coutures du vêtement. Le pantalon, également noir, est orné sur la couture de deux bandes rouges qui le font ressembler au pantalon d'uniforme des officiers d'artillerie. Mais ce qui était plus caractéristique, c'était le plastron de pierreries de cette tunique.

« Nous avons déjà remarqué la tunique à brandebourgs de diamants et celle à palmes d'argent broché, celle-ci se distingue des au-

tres en ce que sur ce plastron les pierreries ne sont pas arrangées symétriquement. C'est un fouillis de diamants de toutes grosseurs piqués de ci, de là, sans ordre, et produisant un effet magique.

» Sa Majesté ne portait qu'un tout petit bonnet d'astrakan, à peine plus élevé qu'un fez de Turc. Comme à son habitude, il avait aux mains des gants de soie jaune.

» Une innovation : le roi de Perse a abandonné ses lunettes d'or, il les a remplacées par un pince-nez fort mince en écaille blonde, et dont il se sert comme on se servirait d'un face-à-main. »

Le Shah s'est retiré de bonne heure, mais la fête s'est prolongée jusqu'à deux heures du matin dans ces salons si brillamment remplis et dans ces jardins merveilleusement éclairés.

Ajoutons quelques chiffres d'une statistique assez curieuse :

Invités.....	4.544
Décorés.....	4.504
Non décorés...	13

Parions que sur ces treize personnes non décorées, il y en aura quelques-unes qui auront la boutonnière ornée avant le départ du roi de Perse.

Nouvelles militaires.

Tandis que les deux commissions réunies des marchés et de la réorganisation de l'armée s'occupent activement de rédiger une sorte de programme des réformes à opérer dans notre administration militaire, des chefs de corps, de leur côté, font expérimenter diverses méthodes d'instruction, de manœuvres de campagne. Plusieurs régiments ont élaboré, sous la direction de leur général de brigade, deux nouvelles écoles : l'école de compagnie et l'école de groupe, c'est-à-dire d'escouade.

L'école de compagnie, dont le canevas a été tracé par le général de brigade avec l'assistance d'une commission d'officiers, a été pratiquée durant tout l'hiver, et les officiers ont été invités à faire connaître à ce sujet leur opinion.

On a procédé de la même manière pour l'école de groupe ou d'escouade.

On a distribué, dans plusieurs régiments, aux officiers et sous-officiers de petits sifflets, pour faire exécuter les commandements comme dans la marine. Plusieurs modèles de ces sifflets, de forme très-élégante et qui devront faire partie de l'équipement, ont été expérimentés dans divers corps ; mais le sifflet de la marine, ayant sur tous les autres l'avantage de posséder plusieurs notes et des sons plus aigus, sera probablement préféré. Le clairon, qui, trop souvent pendant la campagne de Metz, mettait l'ennemi au courant de nos mouvements, serait donc, dans bien des cas, supprimé.

Les chefs de corps ne s'occupent pas moins de l'hygiène du soldat que de son instruction. Pour assainir l'eau dans cette saison de chaleurs accablantes on vient de distribuer aux troupes du sirop de Calabre. Un grand nombre de soldats préfèrent cette boisson à l'eau mêlée d'eau-de-vie qu'on leur distribuait d'habitude.

On vient d'expérimenter au camp d'Al-dershot, en Angleterre, une cuisine mobile à vapeur qui sert à la cuisson des aliments du soldat pendant la marche. Le foyer et les marmites sont placés sur une voiture à 4 roues, que peuvent traîner facilement deux chevaux.

Une de ces voitures peut servir pour la cuisson de 500 rations anglaises et de 800 françaises. La soupe se faisant ainsi pendant la marche, le soldat n'a plus à s'arrêter ainsi cinq heures pour la préparation d'aliments chauds : les cuisines de campagne deviennent ainsi inutiles.

La chaudière est alimentée par des réservoirs d'où partent des tubes tombant dans quatre casseroles où cuit et rôtit la viande. Les pommes de terre cuisent également bien ; le café et le thé sont faits en quelques minutes. Les résultats des expériences ont été excellents.

Le plus grand secret entoure la fabrication du nouveau fusil destiné à toute l'armée allemande ainsi que celle des cartouches. Ces dernières se fabriquent exclusivement dans la grande usine du gouvernement à Berlin. Les hommes occupés à ce travail ainsi que ceux qui font en ce moment des essais de tir avec le nouveau fusil, sont strictement tenus à la plus grande discrétion pour ce qui concerne les manipulations, les résultats du tir, etc.

Le nom du fusil est celui de *Mauser modifié* ; il doit en être fabriqué jusqu'au nombre de deux millions.

Les diverses parties du fusil qui se font dans les fabriques privées seront unies ensuite dans celles de l'Etat.

Assemblée Nationale.

Séance du 15 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération du projet de loi sur la réorganisation de l'armée.

M. Jean Brunet continue le discours qu'il avait commencé à la fin de la séance d'hier, mais sans obtenir davantage l'attention de la Chambre. Sa voix est couverte par le bruit des conversations particulières : nous pouvons seulement entendre répéter à plusieurs reprises le nom de Napoléon et citer les grandes batailles de la République et de l'Empire, pour démontrer que les corps d'armée ne doivent pas se composer de deux divisions ; il rappelle aussi à l'appui de sa thèse les événements de la guerre de 1870-1871.

Il combat aussi la trop grande part faite à l'artillerie dans la nouvelle organisation et cite l'exemple de Charles VII, Dunois, Charles le Téméraire, Louis XI, la guerre de Sept ans, et déclare s'en tenir aux proportions établies par Napoléon. Il termine en demandant qu'on n'isole plus l'armée de la nation et en rappelant la mort de Bayard et celle du connétable de Bourbon.

M. le comte de Bastard expose, au nom de la commission, les inconvénients du système que l'on veut modifier aujourd'hui ; il demande qu'un minimum d'effectif soit établi ; que la mobilisation soit rendue plus rapide par la constitution de l'armée territoriale. Il explique aussi les inconvénients de l'ancienne organisation du matériel et indique les améliorations introduites par le projet de loi actuel.

La France sera divisée en 18 régions ; les recrues sont distribuées dans les divers corps, mais quand il s'agit du rappel de la réserve, les soldats vont rejoindre les régiments les plus proches.

M. le général Guillemaut. — La loi de recrutement donné beaucoup d'hommes et peu de soldats ; on n'arrive qu'à une armée de 730.000 hommes y compris la réserve ; avec les non-valeurs elle se réduit à 630 000, ce qui n'est pas suffisant ; pour arriver au chiffre nécessaire, il faut arriver au service pendant quatre ans.

L'orateur examine les conséquences de la création des dix-neuf corps d'armée et comment elles pourront se concilier avec les exigences du budget.

L'orateur demande que la France soit divisée en douze régions et que les corps d'armée soient composés de trois divisions ; il approuve la création de l'armée territoriale, mais demande que les soldats de la réserve rejoignent leurs corps chaque année ; il critique les déplacements des régiments qui coûtent cher à l'Etat.

Il pense que d'ici trois ans, il sera nécessaire de dépenser un milliard pour la reconstitution du matériel et termine en disant que l'armée est l'armée de la loi, de la République qui l'a reconstituée. (Bruit à droite. — Applaudissements à gauche.)

M. le général Chareton, rapporteur, déclare qu'il va répondre au général Guillemaut et au général Brunet (Rires) ; il critique l'organisation régionale proposée par M. Brunet et défend le chiffre de deux divisions pour constituer un corps d'armée.

Il soutient aussi le chiffre de 4 pièces d'artillerie par 1.000 hommes, qui est nécessaire pour être au niveau des armées ennemies ; il demande à l'Assemblée de ne pas faire sur le budget de la guerre des économies qui nous ont coûté si cher. Il suffit d'ailleurs de maintenir l'effectif annuel.

Quant au matériel, il faut le reconstituer presque entièrement.

Vous avez vu notre nouvelle armée, on peut l'appeler nouvelle car vous savez ce qui restait de l'ancienne ; il ne faut pas en attribuer l'honneur ex-

clusivement à personne ; il revient au pays tout entier. (Applaudissements à droite et aux centres.)

M. le général Billot demande qu'on passe à la discussion des articles.

L'article 1^{er} institue dix-huit corps d'armée à deux divisions.

M. le général Guillemaut propose douze corps d'armée à trois divisions.

Cet amendement, combattu par le général Chareton, est mis aux voix et repoussé. Les articles 1, 2, 3, 4 et 5 sont successivement mis aux voix et adoptés.

Séance du 16 juillet.

L'ordre du jour appelle la suite de la 2^e délibération du projet de loi sur la réorganisation de l'armée.

M. de Castellane donne à l'Assemblée quelques explications sur les travaux de la sous-commission chargée d'examiner le budget de la guerre ; quelques économies ont, dit-il, été présentées par elle, mais ce sont plutôt des non-augmentations que des économies, puisque le budget de la guerre sera plus élevé pour 1874 que pour 1873.

L'orateur constate que la loi militaire, si on l'adopte, augmentera considérablement les dépenses ; cela résultera de l'augmentation du nombre des régiments, ainsi que le constate un travail très-remarquable dû à M. le commandant Corbin, et de ce chef il y aura un excédant de dépenses de plus de 11 millions ; il y en aura un autre provenant de l'incorporation pendant six mois de la deuxième partie du contingent et s'élevant à 21 millions environ ; enfin l'organisation territoriale coûtera environ 18 millions par an.

On pourra arriver à faire des économies en modifiant la loi de 1872 sur le recrutement, et celles que la commission a faites viendront en déduction de ces augmentations que je vous ai signalées.

M. le général Chareton, rapporteur. — J'ai adjuré et j'adjure encore la commission des finances de ne toucher qu'avec une grande réserve au budget de la guerre ; mais l'honorable M. de Castellane pourrait se rendre compte qu'il se trompe sur les augmentations dont il a parlé, en lisant avec attention le rapport sur la loi actuelle.

M. de Castellane réplique en quelques mots.

M. Raudot signale les augmentations considérables introduites dans le budget de la guerre ; il prétend qu'elles amèneront la ruine de la France (Protestations sur un grand nombre de bancs), il déclare que le Trésor est dans une situation déplorable, et demande le renvoi à la commission pour qu'elle établisse le chiffre des dépenses à faire en vertu de la nouvelle loi.

M. le général du Barail, ministre de la guerre, déclare que le projet actuel était nécessaire pour mettre l'armée dans une situation digne d'un pays comme la France, qui veut le maintien de la paix, mais veut aussi se défendre ; il promet de faire le plus d'économie possible, et demande au pays de supporter avec patriotisme les dépenses nécessaires.

M. de Castellane veut prendre la parole, mais M. le président s'y oppose de la manière la plus formelle, le débat ainsi soulevé étant indépendant de la loi sur l'armée.

M. le comte de Bastard demande, au nom de la commission, à M. Cézanne, de ne pas soutenir l'amendement qu'il a présenté pour demander le maintien des chasseurs à pied jusqu'à la loi sur l'organisation des cadres.

M. Cézanne retire son amendement.

M. le contre amiral Jaurès demande que l'on établisse des réserves d'infanterie formées par les bataillons de chasseurs à pied.

M. le général Billot appuie la proposition de l'amiral Jaurès.

M. le général Chareton, rapporteur, déclare que les chasseurs à pied ont fait leur temps ; quant à la réserve, il faut qu'elle soit générale.

L'amendement de M. l'amiral Jaurès est mis aux voix et repoussé.

M. le général Mazure demande que l'on constitue une réserve générale d'artillerie.

M. le général Chareton, rapporteur, soutient le projet de la commission.

M. le général de Cissey insiste pour que l'on constitue une réserve d'artillerie.

M. le général Chareton. — Sur le champ de bataille, les réserves d'artillerie n'arrivent jamais, chaque commandant de corps doit avoir toute son artillerie.

M. Jean Brunet combat la création de l'artillerie divisionnaire et demande une réserve générale.

M. le général du Barail, ministre de la guerre, fait observer que c'est le comité supérieur de la guerre qui a demandé la suppression des réserves générales, qui manquent de mobilité.

M. le général Robert demande que la composition des corps d'armée ne soit pas invariable.

Après une courte réplique de M. le rapporteur, M. le général Robert retire son amendement.

Les articles 6, 7, sont mis aux voix et adoptés.

Le ministre de la guerre demande le renvoi de l'art. 9 à la commission ; ce renvoi est prononcé.

M. le général du Barail. — L'art. 10 veut que les changements d'uniforme ne se fassent qu'en vertu d'une loi, c'est là une question de règlement.

M. le général Chareton répond qu'il y a eu de tout temps des abus, qui disparaîtront avec la disposition de l'art. 10.

Une discussion s'engage entre le général de Cissey, le général Chareton, M. Margaine, M. Chaper.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier remarque quelle importance a la fixité de l'uniforme quand les modifications proposées devront s'appliquer à l'armée active et à l'armée de réserve, c'est-à-dire à toute la nation en armes.

Après une courte réplique du ministre, M. de Maille propose que les changements d'uniforme soient décidés par des règlements d'administration publique.

M. de Gavardie soutient l'art. 10, et rappelle qu'on a soupçonné les bureaux de la guerre d'être intéressés à ces changements.

M. Desjardins demande le renvoi de l'art. 10 à la commission.

M. d'Aboville soutient l'art. 10.

M. le général Chareton déclare accepter le renvoi au point de vue de la rédaction.

L'Assemblée, consultée, après deux épreuves douteuses, rejette par 315 voix contre 302 la demande de renvoi.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le 8 juillet, pendant que le sieur Coulon, Urbain, propriétaire, demeurant à l'île de Souzay, s'était absenté, avec tout le personnel de sa maison, pour les travaux des champs, des malfaiteurs entrèrent chez lui en toute facilité, car les portes n'avaient pas été fermées.

Ces malfaiteurs ont soustrait, au sieur Coulon, une montre en or, d'une valeur de 140 fr., portant les numéros 879 et 9183, et une seconde en argent, valant 17 fr., appartenant au domestique, le sieur Bernier.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire qui appelle tous nos éloges : rappelant les lois du 24 août 1790, celles de 1814 et de 1837, M. Beulé prescrit de faire observer le repos du dimanche dans toutes les communes, hospices, prisons, etc., où il est travaillé pour le compte de l'Etat et des particuliers.

Mardi, vers 10 heures du matin, le nommé Naudin, maréchal-des-logis au 7^e d'artillerie, à Rennes, profitant du moment où ses compagnons étaient à la cantine, s'est tiré un coup de pistolet sous la gorge. La balle, après lui avoir brisé la mâchoire, est sortie du côté des tempes : la mort a été instantanée.

On ignore la cause de ce suicide. La comptabilité ainsi que la caisse de ce maréchal-des-logis étaient en parfait état. On nous dit seulement que ce jeune homme, qui était d'un caractère vif et emporté, avait reçu, il y a deux ou trois jours, une lettre lui annonçant que son père était très-malade. (Journal d'Ille-et-Vilaine.)

Depuis quelques jours, dit le Journal d'Indre-et-Loire, on voit dans les environs de notre ville où se trouvent des peupliers, un grand nombre d'individus se livrer à une sorte de chasse qui excite la curiosité des passants.

Avec de longues perches ils frappent le feuillage des peupliers, absolument comme s'ils gaulaient des noix, et leurs coups répétés ont pour résultat de faire sortir de leur retraite une foule de papillons blancs qui, après avoir voltigé pendant quelques secondes, tombent à terre.

Ces papillons, du genre bombyx, et qui ressemblent beaucoup à ceux que produit le ver à soie, sont précieusement ramassés et mis dans un sac. Ils sont destinés à la pêche du poisson appelé *chabosseau* dans nos contrées, mais dont le vrai nom est *juerne* ou *meunier*.

Au dire des amateurs de la pêche à la li-

gne, le papillon du peuplier serait un appât excellent, merveilleux. Ils l'ont surnommé la manne des poissons.

On vient de trouver un nouveau moyen de reproduction de la pomme de terre, qui, paraît-il, réussit complètement. Voici le procédé :

Aussitôt que le plant a percé la terre, il donne une végétation extérieure de dix à quinze centimètres de hauteur ; on détache les tiges de la branche-mère et on les repique ; le bouturage est fait et la pomme de terre est ainsi semée ; car l'extrémité inférieure de la bouture ne tarde pas à former en terre un petit bourrelet au-dessus duquel naissent et s'allongent des racines semblables au germe du tubercule, qui donnent de belles et bonnes pommes de terre.

SECOURS AUX NOYÉS.

Un mot sur les secours à donner aux noyés :

Ce qui cause la mort dans ce cas, c'est la suppression de la respiration, c'est l'asphyxie qui en est la suite.

On doit donc éviter d'imprimer aux noyés de trop fortes secousses, et chercher d'abord à rétablir la respiration. — Dépouiller rapidement le noyé de ses vêtements, au besoin en les coupant, le placer sur le côté droit, la tête légèrement élevée, au soleil ou dans un lit bien sec et légèrement chauffé, comprimer fortement le tronc de bas en haut, depuis la partie inférieure du ventre jusqu'à la partie supérieure de la poitrine; insuffler l'air en collant sa bouche sur la bouche de l'asphyxié, ou mieux en insinuant petit à petit le tuyau d'un soufflet dans une narine en tenant l'autre fermée; faire des frictions avec la main ou avec une brosse, ou mieux avec une flanelle imprégnée d'une liqueur spiritueuse, comme l'eau-de-vie camphrée, l'ammoniaque liquide, le vinaigre.

Quant à la pratique absurde de suspendre le noyé par les pieds, la tête en bas, pour lui faire vomir l'eau qu'il a avalée, elle ne peut avoir d'autre résultat que de hâter sa mort.

Faits divers.

Mercredi, ont eu lieu, à l'église Saint-Germain-des-Prés, les obsèques de M. Paul Gauthier, le jeune professeur de mathématiques, mort si tragiquement pendant l'incendie de la rue Monge.

Tous les élèves de sa classe et une nombreuse députation du collège Rollin y assistaient.

On n'a pas encore osé faire connaître à sa femme cet épouvantable événement.

L'enterrement des trois commis a eu lieu hier.

Il ne reste plus sur les lieux du sinistre qu'un détachement de troupe, et aussi une escouade de travailleurs et un poste de gardiens de la paix.

Les débris d'étoffes encore fumants ont été déposés dans un terrain clos de planches qui se trouve en face de l'immeuble incendié.

Il est prouvé aujourd'hui que c'est aux devantures de fer qu'on doit de n'avoir pu porter immédiatement les premiers secours. Il est inutile de rappeler qu'elles sont aussi la cause de la mort des trois malheureux commis brûlés vifs.

Les flammes auraient pu s'échapper par les boutiques, si elles n'avaient pas été obstruées par les armatures de fer, mais ne trouvant pas d'issues de ce côté, elles se sont élancées dans la cour très-étroite et ronde, qui se trouve derrière la boutique, et qui a fait l'office d'une énorme cheminée. C'est ce qui est la cause du désastre.

Le Temps fait une revue amusante de tous les petits métiers qui s'exercent sur la pelouse de Longchamps aux jours de courses ou de fête :

« Il y a eu d'abord les loueurs de places ; leur matériel consiste en une demi-douzaine de chaises, soit une moyenne de douze places, louées chacune à 4 fr. 50 c. : bénéfice 18 fr. Les marchands de cigares, qui vendent 10 centimes les cigares d'un sou ; les marchands de gauffres, de galettes, de brioches, etc.

» Puis les restaurants populaires. En face de la cascade s'étalait la pancarte suivante : *A la cuisine du prolétaire ; pour 20 centimes on vous sert un diner chaud.* Le diner consistait en un petit morceau d'andouille et du pain coupé en tranches microscopiques. La cascade était chargée du département des boissons.

» Les boissons tarifées étaient le sirop de groseilles à 15 centimes le verre, la limonade et le coco classique, surnommé pour la circonstance le *champagne de Perse.*

» Quant aux boniments des marchands de fruits, je renonce à les traduire : « Acceptez, messieurs, une groseille en branche, 80 c. la branche ! On peut commencer par s'en faire un plumet, et, tout en marchant, on le mange. Un avantage sur l'aigrette du Shah. »

» L'éloquence des marchands d'éventails était tout aussi irrésistible. On vendait jusqu'à des rameaux arrachés aux arbustes du bois : Fourmiture de la ville de Paris, messieurs, sans garantie du gouvernement, destinée aux gens qui ont oublié leurs ombrelles. »

» Et les loueurs de télescopes, que j'allais oublier ! Pour deux sous, un collègue de l'astrologue du Pont-Neuf laissait voir au bout de son tube, la physionomie de Nasser-ed-Din. Encore une bonne recette que cet industriel ingénieux a encaissée à peu de frais.

» Viennent ensuite les spéculateurs de haute volée, les Rothschild de ce commerce interlope. Ceux-là amènent une futaille sur le terrain, la remplissent à la cascade, y ajoutent un peu de décoction de réglisse en guise de sucre et le jus de quelques citrons, et voilà le miracle de Cana renouvelé, à cette différence près que la limonade remplace le vin. Un de ces industriels me racontait dimanche qu'il avait vidé trois fois son tonneau, qui contenait de 230 à 250 litres. A cinq verres à un sou par litre, la recette pour les trois tonneaux est de 350 fr. environ. C'est plus fort que l'art d'élever les lapins. »

UN LIVRE INDISPENSABLE.

Le corps humain et la santé. — Une dangereuse ignorance. — A quoi servent l'anatomie et la physiologie. — M. Jules Simon et la médecine. — Un livre à mettre dans toutes les mains. — La plus utile des sciences. — Ce que peut coûter l'ignorance de la structure du corps humain. — Tristes histoires. — Un conseil utile à suivre.

On s'occupe beaucoup en ce moment d'un ouvrage que M. le Dr Gustave Le Bon publie en 50 livraisons hebdomadaires à 25 centimes, tous les samedis (ou en 42 séries mensuelles à 4 franc), sous ce titre :

LA VIE, Physiologie du corps humain appliquée à l'hygiène et à la médecine.

Ce livre est illustré de 300 gravures et se trouve en vente par livraisons ou en séries chez tous les libraires et marchands de journaux en province. (Paris, J. Rothschild, éditeur, 43, rue des Saints-Pères, franco contre mandat ou timbres-poste.)

Un journal de médecine disait récemment « qu'il était le plus complet et le plus clair des ouvrages publiés sur la physiologie. » Nous croyons donc rendre service à tous nos lecteurs en résumant ici quelques articles publiés sur cette belle publication dans divers journaux (1).

Au premier rang des sciences utiles se placent l'hygiène, qui enseigne les préceptes à suivre pour préserver des maladies, et la médecine, qui fait connaître les moyens de les guérir.

Ces sciences reposent sur l'anatomie et la physiologie, qui nous font connaître la structure des organes et leurs fonctions. Malgré leur utilité fondamentale, nous les ignorons généralement, et en dépit de la maxime vieille de six mille ans : « Connais-toi toi-même, » nous ne rougissons pas de notre dangereuse ignorance.

Le Ministre de l'Instruction publique a particulièrement été frappé de cette honteuse lacune dans notre instruction élémentaire.

En homme prévoyant et sage, il a voulu la combler le plus promptement possible, et il a chargé l'Académie de médecine de la rédaction d'un traité simple et accessible à tous, qui permit de vulgariser dans le peuple, outre les notions importantes d'hygiène publique et privée, les découvertes admirables de l'anatomie et de la physiologie modernes.

(1) LA VIE, PHYSIOLOGIE DU CORPS HUMAIN, avec 300 figures, publiée en 50 livraisons à 25 centimes.

Ce livre, si utile à tous, a été écrit par le Dr Gustave Le Bon, savant aussi connu par sa clarté que par son érudition, et se publie actuellement sous le titre : LA VIE, Physiologie du corps humain, et au prix de 25 centimes par livraison, afin d'être à la portée de toutes les bourses.

Fruit de plusieurs années d'investigations patientes dans les hôpitaux et le laboratoire que l'auteur dirige, il contient le tableau complet des connaissances physiologiques modernes et de leurs applications innombrables à l'hygiène et à la médecine. Ce n'est pas une de ces compilations informes et écourtées telles qu'on les écrit habituellement pour les gens du monde. C'est un ouvrage assez savant pour mériter une place dans la bibliothèque de tous les médecins, un livre où, comme le dit M. le docteur Salettes Girons dans la *Revue médicale*, « la pratique s'allie avec tout ce que la science moderne a de plus élevé, » et cependant un livre assez clair pour être compris des intelligences les moins avancées, et pour rendre de véritables services dans toutes les classes de la société.

On comprend, en parcourant ce bel ouvrage, le danger d'ignorer la structure de nos organes, et ce que peut nous coûter en pareille matière notre ignorance.

On lisait il y a quelques années, dans plusieurs journaux, l'histoire d'une jeune fille morte en quelques minutes pendant son dîner de noces, à la suite d'une blessure des artères du poignet, par un fragment de bouteille accidentellement cassée.

Aucun des assistants ne connaissant la position des artères ne sut où mettre le doigt pour arrêter l'hémorrhagie, et celle-ci fut tellement grave, qu'avant l'arrivée du médecin l'infortunée victime succombait devant sa famille désolée.

Que de blessés encore succombent ainsi sur les champs de bataille, à la suite d'une perte de sang que les plus simples notions d'anatomie leur eussent permis de combattre !

A défaut d'une lecture attentive, l'examen des planches du bel ouvrage du docteur Le Bon, où se trouve indiquée la situation de toutes les artères, apprendrait au lecteur à éviter sûrement de pareils accidents.

La Physiologie du docteur Gustave Le Bon est donc indispensable à toutes les personnes qui comprennent que, pour conserver sa santé et vivre longtemps, il est absolument nécessaire de posséder des notions exactes sur les organes. Un livre pareil devrait être dans toutes les mains. Il n'est personne qui, en l'achetant, ne soit absolument certain d'y trouver quelque chose qu'il ignore et que cependant il aurait absolument besoin de connaître.

Vous voulez savoir comment est disposé un organe quelconque, le poumon ou l'estomac, par exemple, et ce que vous devez faire pour qu'il fonctionne régulièrement, et par suite prévenir des maladies terribles sans remède, vous le trouvez dans ce livre. Vous voulez savoir si un aliment est indigeste et pourquoi il l'est, vous l'y trouvez également. Pourquoi le défaut d'air amène la mort, et ce qu'il faut faire pour combattre l'asphyxie, vous l'y trouvez aussi. Vous y apprenez enfin à connaître les organes, leurs fonctions et les causes de leurs dérangements, ce qui est tout le secret de la science de se préserver des maladies et de celle de s'en guérir.

Mais, au nombre des choses qui intéressent le plus en parcourant cette belle publication, il faut mentionner spécialement les 300 magnifiques gravures qui représentent dans ses moindres détails le corps humain.

A leur seul aspect, on comprend souvent mieux que par de longues descriptions le jeu simple et grandiose à la fois de nos organes ; et ce spectacle attachant amène naturellement sur les lèvres cet aveu par lequel l'auteur termine sa préface :

« Il y a bien des choses merveilleuses en ce monde, mais aucune, assurément, n'est plus merveilleuse que l'homme. »

Voici l'énoncé succinct de quelques-uns des chapitres les plus intéressants :

Origine de la vie et formation des êtres vivants.

Aperçu de leurs fonctions.

Recettes et dépenses des organes. — Alimentation et régime. — Digestion, hygiène de la digestion et physiologie des troubles de cette fonction. — Le sang et ses fonctions. — Circulation du sang. — Gains et pertes du sang. Nutrition et sécrétions. — Respiration. Hygiène de la respiration et physiologie des troubles de cette fonction. — Modification de la sécrétion urinaire dans les

maladies. — Chaleur animale. — Mouvements. — Voix et parole.

Relations de l'organisme avec le monde extérieur. — Système nerveux. — Sensations et organes des sens. — La vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher. — Physiologie du cerveau. Facultés morales et intellectuelles.

Reproduction, développement et fin des êtres.

Un livre (1) qui complète très-utilement l'ouvrage du docteur Le Bon, et qui surtout en ce moment peut rendre dans les campagnes de véritables services, est la botanique médicale et usuelle d'un instituteur de Beauvais, intitulée :

Les plantes médicinales et usuelles de nos champs, jardins, forêts, descriptions et usages des plantes comestibles, suspectes, vénéneuses, employées dans la médecine, dans l'industrie et dans l'économie domestique, par H. Rodin, chef d'institution, membre de la Société botanique de France, lauréat, etc. Un volume de 450 pages, avec 117 gravures. Prix : relié, 3 fr. 50 c. ; envoi franco par la poste, contre mandat ou timbres-poste. (J. Rothschild, éditeur, 43, rue des Saints-Pères, Paris.)

Mettant à profit ses profondes connaissances en botanique, et guidé par une pensée philanthropique, M. Rodin nous montre quelles ressources on peut trouver dans l'usage des propriétés thérapeutiques des nombreux végétaux.

Le traitement des maladies à l'aide des simples étaient adopté par nos aïeux ; c'est la méthode que suivent instinctivement les animaux livrés à eux-mêmes. La connaissance des propriétés médicinales des plantes que nous foulons aux pieds à chaque instant ou que nous regardons avec indifférence permet à celui qui la possède, ainsi que le fait remarquer M. Rodin : « de faire acte d'économie pour lui et pour autrui ; de remplir une œuvre de bienfaisance en les indiquant aux pauvres et de faire preuve d'humanité et de patriotisme en vulgarisant ces remèdes simples et faciles dans nos campagnes trop souvent placées loin des médecins. » Mais comment arriver à propager l'étude de la botanique pour laquelle peu de personnes ont du goût ? M. Rodin a trouvé ce moyen.

Son livre est rédigé sous forme de conversation intime entre deux amis dont l'un est le maître et l'autre l'élève ; 117 gravures représentent les figures d'un très-grand nombre de plantes.

On est tout étonné, en suivant les descriptions si claires que M. Rodin fait des végétaux, de l'habileté qu'on acquiert dans une science à laquelle on était jusqu'alors resté étranger. Ajoutons encore que la classification des plantes, considérées comme agents médicinaux, permet de trouver, sans efforts de mémoire, les remèdes à opposer aux débuts des maladies et les préparations à leur faire subir avant de les employer. Un enfant a mal à la gorge, il est atteint d'une angine légère, aussitôt la mère inquiète ouvre le livre et trouve à la page 402 les noms des plantes qui combattent victorieusement cette affection. Un ouvrier industriel ou agricole s'est-il blessé en travaillant, vite la patronne ou la fermière appliquent sur les plaies de la charpie trempée dans un vulnéraire composé de feuilles et de fleurs de millepertuis macérées dans l'huile d'olive.

Les végétaux ne renferment pas tous des principes desquels nous puissions nous servir comme aliments ou comme médicaments ; il en est qui jouissent de propriétés dangereuses, et même toxiques : s'il y a des plantes amies, il y a aussi des plantes ennemies. Nous avons grand intérêt à bien connaître ces dernières. C'est pourquoi M. Rodin leur a consacré dans son livre un chapitre spécial.

Utilité incontestable pour tous, clarté apportée dans la description des végétaux, tels sont les titres qui font du livre de M. Rodin un ouvrage qui trouve sa place aussi bien dans le château que dans la ferme et chez le journalier agricole.

Le ministre de l'Instruction publique, sur un rapport très-favorable fait à la commission pour l'examen des livres utiles, a non-seulement adopté la publication de M. Rodin comme *Livre de prix*, mais aussi pour les *Bibliothèques scolaires*, digne d'être mis dans toutes les Bibliothèques des campagnes. (Union.)

(1) LES PLANTES MÉDICINALES ET USUELLES, avec 117 gravures.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.



SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalescière* Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frâis, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, algures, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Georges (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La *Revalescière* Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la *Revalescière*, que j'ai em-

ployée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. FERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecraiville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la *Revalescière* Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants

les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JUILLET 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	56 30	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	765	»	10	C. gén. Transatlantique, j. juill.	290	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	81 60	»	15	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	642 50	2 50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	455	3 75	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	391 25	»	1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	410	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	887 50	»	2 50	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	91 55	»	10	Charentes, 400 fr. p. j. août.	355	2 50	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	90 77	»	07	Est, jouissance nov.	511 25	»	»	Orléans	273 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	1	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	855	»	3 75	Paris-Lyon-Méditerranée	272	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	420	»	»	Midi, jouissance juillet.	581 25	»	3 75	Est	269 75	»	»
— 1865, 4 %	443 75	1 25	»	Nord, jouissance juillet.	995	5	»	Nord	278 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	286 25	»	75	Orléans, jouissance octobre.	843 75	»	1 25	Ouest	272	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	246 50	»	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	522 50	»	»	Midi	271 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	4250	20	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	965	»	»	Deux-Charentes	255	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	548 75	»	1 25	Compagnie parisienne du Gaz.	690	»	2 56	Vendée	230	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	455	5	»	Société Immobilière, j. janv.	15	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	362 50	1 25	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable, A SAUMUR, En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 20 juillet 1873, à midi.

L'USINE DES HURAUDIÈRES

Pour la fabrication des engrais, colle forte et gélatine, Située commune de Saumur, Avec vastes bâtiments et très-belle machine à vapeur; usine à la Motte-Bourbon, à 20 kilomètres de Saumur, sur le canal de la Dive, comprenant maison, moulin et 27 hectares de marais tourbeux; maison à Ingrandes-sur-Loire, servant de dépôt. Mise à prix des deux usines, qui ont coûté 500,000 francs: 50,000 francs. Mise à prix de la maison d'Ingrandes: service d'une rente foncière en blé.

Le matériel, complet et en bon état, pourra être pris par l'acquéreur sur une estimation très-réduite. S'adresser, pour tous renseignements, à M. Ludovic PROUST, expert-comptable à Saumur, ou à M^e CLOUARD, notaire. (276)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ, LE CLOS DE LA FUYE

A Chacé, S'adresser audit notaire. (304)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une rente de 360 francs, garantie par privilège sur une maison et 2 hectares 22 ares de bonnes terres. S'adresser audit notaire. (305)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON ET 88 ARES DE TERRE

A la Noue, sur la Levée-Neuve, en Saint-Lambert, Appartenant à Pierre Nouchet. S'adresser audit notaire ou à M. LEGEARD. (287)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE Par adjudication amiable, A SAUMUR, En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 20 juillet 1873, à midi.

MAISON ET JARDIN

A Saint-Hilaire, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Appartenant à M. Augustin THIERCELIN.

Cette maison, qui se trouve sur le bord de la route, comprend: au rez-de-chaussée quatre pièces, au premier deux chambres et un cabinet; trois mansardes et un grenier au-dessus; cour; jardin en terrasse; cave dans le roc; terrain en face de la maison, entre la route et le Thouet; elle joint au levant M. Laroche, au couchant M. Guépin. Entrée en jouissance de suite.

Mise à prix. . . . 7,000 fr. S'adresser, pour tous renseignements, à M. Ludovic PROUST, expert-comptable à Saumur, ou à M^e CLOUARD, notaire. (267)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, TROIS MAISONS

Au Pont-Fouchar, commune de Bagnaux, Dont la désignation suit: La première, occupée par M. Ouzilleau, charbon, comprend caves, rez-de-chaussée, premier étage, grenier, grand atelier de charbonnage, cour, jardin, écurie et cuisine; La deuxième, occupée par M. Douet, comprend rez-de-chaussée, premier étage, grenier, grand bâtiment derrière la maison et cave; La troisième, occupée par M^e Fouchar, se compose de rez-de-chaussée, premier étage, grenier, cave et petite cour.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire. (288)

Hospices de Saumur.

Le dimanche 20 juillet 1873, à midi, Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur,

A L'ADJUDICATION D'UNE MAISON

Située rue Saint-Jean, 51, Joignant M. Girard et M. Roy, et occupée autrefois par le sieur Guéri-neau. Sur la mise à prix de 4 000 fr. Pour les détails, voir l'Echo du 10 courant et les placards affichés.

Etudes de M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, GABEAU, notaire à Baugé, et ROGERON, notaire à Beaufort.

A VENDRE A L'AMIABLE, LES DEUX BELLES PROPRIÉTÉS

Ci-après, Situées commune de Saint-Georges-du-Bois, et par extension, commune de Fontaine-Guérin, à six kilomètres de Beaufort.

1^o Le DOMAINE DU CHATEAU, comprenant maison de maître, dite le Château de Saint-Georges, servitudes et vastes dépendances, d'une contenance totale de 49 h. 43 a. 30 c.

2^o La PROPRIÉTÉ BOIS CLAIR, comprenant maison de maître en très-bon état, vastes servitudes, chapelle, réserves, la métairie de Bois-Clair et les trois closiers de la Haudrière, de la Jactollière et de la Cousinière; le tout d'une contenance de. . . . 45 64 20

Contenance totale. 95 07 50

Vue magnifique sur le bassin de la Loire. Pour plus de renseignements, voir les affiches.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser: 1^o A M. MOTAIS, expert à Angers, rue du Mail, n° 10; 2^o A M. GRIFFATON, expert à Beaufort; 3^o A M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers; 4^o A M^e GABEAU, notaire à Baugé; 5^o A M^e ROGERON, notaire à Beaufort-en-Vallée. (284)

A VENDRE PAR LOTS, UN JARDIN

En face de la Gare des marchandises, à Saumur. S'adresser à M. NANCEUX. (297)

Etudes de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, et BOURASSEAU, huissier à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES Après saisie.

Le samedi 19 juillet 1873, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à la vente publique aux enchères d'UNE JUMENT de six ans, saisie sur le sieur Tenouguin, marchand de chevaux à Savigny (Indre-et-Loire), suivant procès-verbal de M^e Bourasseau, huissier à Saumur, à la requête de M. Martin, maître d'hôtel à Saumur. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

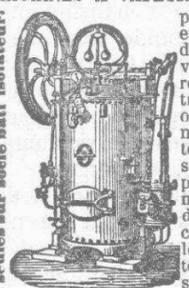
CRÉDIT FONCIER DES ÉTATS-UNIS

(UNITED STATES MORTGAGE COMPANY). Le Crédit foncier des États-Unis place en ce moment la 3^e série de ses obligations 6 0/0, remboursables en 50 ans par amortissement annuel. Cette série (C) est de 5 millions de dollars. Les titres sont de 100, 500 et 1,000 dollars, avec coupons semestriels payables les 1^{er} avril et 1^{er} octobre. Le service de l'amortissement et des coupons sera effectué, en or, sur les principales places de l'Europe. Le prix actuel est de 490 fr. par obligation de 100 dollars, jouissance du 1^{er} avril dernier; ce prix sera, en conséquence, augmenté des intérêts, à raison de 8 centimes par jour, à partir du 1^{er} avril. La Société générale, 54 et 56, rue de Provence, est chargée de la négociation des titres et de la prise des coupons échus. On peut s'adresser à tous ses guichets de Paris, des départements et de l'étranger. (303)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES



portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries. Envoi franco du prospectus détaillé. J. HERMANN-LACHAPPELLE 144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

AVIS AUX DAMES

N'ACHETEZ PLUS DE PANAMA Pour 25 centim. avec la PANAMINE ROZIÈRE ON NETTOYE TOUTES LES ÉTOFFES AUSSI BIEN QUE LE DÉGRAISSEUR LA PANAMINE ROZIÈRE se dissout dans l'eau. On peut nettoyer immédiatement.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles. Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'étranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard, 5, rue Boisset; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 57, rue Beaurepaire. (253)

Saumur, imprimerie de P. GODET.